CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM771 **Valable du 23/05/2022 au 22/05/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 08/12/2010
Forme juridique : SARL

Capital : 360 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ 528862238

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 528 862 238 00037
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 12 8306

Assurance Responsabilité travaux :
QBE 0310014402

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
QBE 0310014402

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Dénomination sociale : SARL ROUALDES ROQUES MASQUELIER
Sigle : SARL ROUALDES ROQUES MASQUELIER

225 ROUTE DU SALAYROU
LE SALAYROU
12450 FLAVIN

Téléphone : 05 65 42 86 39 **Fax :**
Portable : 06 83 04 36 58
Responsabilité légale : ROQUES ARNAUD CO-GÉRANT
MASQUELIER JEAN-PATRICK CO-GÉRANT

Responsable Technique : ROUALDES THIERRY

Site internet :
E-mail : contact@roualdesroquesmasquelier.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	9	EFF2A	1 740 286	CA5
Dans l'activité	6	EFF2	456 683	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 25/11/2025	23/05/2022	22/05/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 03/11/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025